

diagonale Grivèlerie : les seigneurs et les sauterelles

La grivèlerie a ses seigneurs. Dont l'histoire a parfois retenu le nom. Comme ce Charles d'Assoucy, musicien à la cour de Louis XIII, poète, amant de l'écrivain libertin Savinien de Cyrano de Bergerac, et pique-assiette flamboyant souvent emprisonné pour grivèlerie (et sodomie). Ou, plus près de nous, Titus C., un Gantois décédé en janvier 2014, dans des conditions suspectes, qui avait élevé la grivèlerie au rang des Beaux-Arts : il avait été condamné des dizaines de fois - il écopa même d'une peine de six mois de prison et d'une amende de 1.650 euros, en 2009 - et, quoi qu'il fût connu de tous les restaurateurs du cru, il parvenait toujours à s'éclipser sans payer la note en profitant de l'affluence ou de la naïveté d'un serveur. Ou encore ce SDF qu'un tribunal de l'Hérault (F) a récemment banni du département pour une période de trois ans alors qu'il avait été pris à se goberger, pour la vingtième fois, dans un restaurant huppé des Rives-du-Lez sans un sou vaillant.

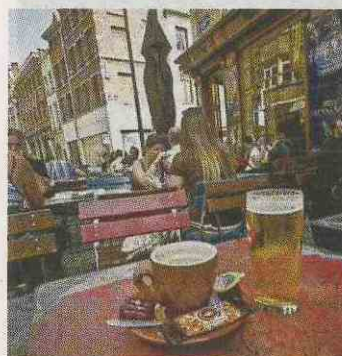
Ces aigrefins-là sévissent rarement sous le coup de la plus impérieuse nécessité : on peut être cousu d'or et avoir des oursins dans les poches, comme cette

princesse saoudienne interceptée, en juin 2012, alors qu'elle tentait de quitter un palace parisien avec sa suite en laissant une ardoise de 6 millions d'euros.

On parlera plutôt, à leur propos, de monomanie : « Pour le sport... », avait expliqué Etienne Dedroog, condamné l'automne dernier à la réclusion à perpétuité pour le meurtre d'un couple dont il avait occupé le gîte, à Grandvoir (Neufchâteau), en novembre 2011 : cet été-là, il avait escroqué une kyrielle de propriétaires de chambres d'hôtes, dans le sud de la France, dont il déménageait à la cloche de bois - il n'était pourtant pas sans le sou.

Mais la grivèlerie aurait aussi ses gagne-petit que l'occasion transforme en larrons : une nuée de sauterelles qui serait « le fléau quotidien » du secteur horeca, selon une enquête menée récemment par le Syndicat neutre pour Indépendants (SNI).

Près de la moitié (47 %) des bistrotts et des restaurants aurait été confrontée à ces profiteurs l'an passé, soit une hausse de 24 % en douze mois. Certains (2 %) se feraient ainsi blouser tous les jours. D'autres plusieurs fois par semaine (8 %) ou par mois (19 %).



© DOMINIQUE RODENBACH.

A ce point ? Ces chiffres-là, à vrai dire, laissent les professionnels du secteur perplexes. Selon la fédération Horeca, le phénomène, pour irréfutable qu'il soit, reste marginal. « Il y avait eu une hausse significative, c'est vrai, en 2007, avec l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les restaurants, explique Pierre Poriau, secrétaire général de la fédération Horeca Wallonie : certains clients affectaient de sortir pour en griller une et filaient à l'anglaise. Mais c'est très vite retombé : le personnel de salle est devenu plus vigilant et il faut bien dire que la clientèle est, ultra majoritairement, d'une parfaite honnêteté. » ■

St.D.